

Cheminements piétonniers pour tous

Parmi les critères de qualité fondamentaux de la démarche "Une voirie pour tous" (cf. [fiche](#) correspondante) figure en premier lieu le fait de **n'oublier personne** et d'**offrir les trajets les plus courts aux personnes les plus pénalisées** dans leurs déplacements.

Un cheminement piétonnier de qualité se doit donc tout d'abord d'être **dégagé de tout obstacle** fixe et mobile entravant les trajets des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), dont notamment ceux des Utilisateurs de Fauteuils Roulants (UFR) et des Personnes Aveugles et Malvoyantes (PAM). Les principaux types d'obstacles fixes (liés aux aménagements) et d'obstacles mobiles (liés aux défauts de contrôle et de mesures de police) sont présentés dans les fiches d'information du CERTU sur l'[Encombrement des trottoirs](#).

Critères de qualité des cheminements piétonniers

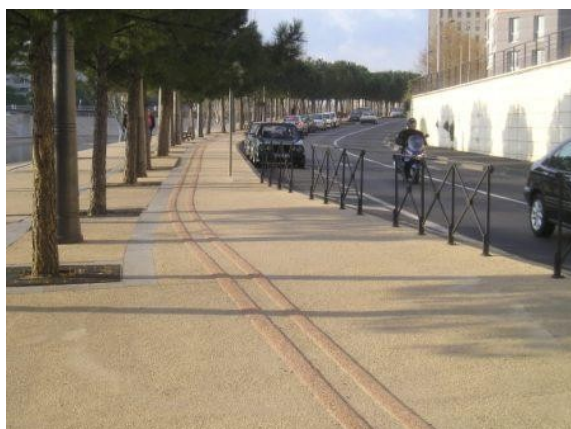
Les critères caractérisant la qualité d'un cheminement ou d'un itinéraire piétonnier sont d'abord la **brèveté** des parcours, la **continuité** des trajets, la **sécurité** de tous les usagers, la **sûreté** des lieux.



Brèveté des parcours pour les UFR et PAM



Continuité des trajets



Sécurité de tous les usagers



Sûreté des lieux

Ces quatre premiers critères conduisent aux [concepts de bande passante et de trajet direct](#) développés dans une fiche complémentaire à celle-ci, et à des méthodes de conception des trajets directs.

CHEMINEMENTS PIETONNIERS POUR TOUS

Les critères suivants concernent la **repérabilité** par les PMR et les PAM, la **délectabilité** au pied et à la canne, l'**attractivité** des parcours, la **lisibilité** des cheminements, le **confort** de la marche et du déplacement des PMR, UFR et PAM. A ces neuf critères s'ajoute la **conception globale de la voirie** permettant un partage équilibré de l'espace facilitant les déplacements non motorisés.



Repérabilité par les PMR dont les PAM



Délectabilité au pied et à la canne



Attractivité des parcours



Lisibilité des cheminements



Confort de la marche



Conception globale de la voirie

A ces dix critères s'ajoute évidemment le respect de la [réglementation sur la voirie accessible](#) synthétisée et illustrée dans le dépliant "[Une voirie accessible](#)"

Photographie "Sûreté des lieux" : Christiane IZEL – Autres photographies : Jean-Charles. POUTCHY-TIXIER